

## Du temps que la gauche pensait l'Éducation nationale

PAR ANTOINE PERRAUD  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 14 JANVIER 2022



Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale dans une école primaire à Paris, le 6 septembre 1988. © Photo Pierre Guillaud/AFP

Le ministre qui incarne le plus intensément la régression démocratique imposée par Emmanuel Macron a pour nom Jean-Michel Blanquer. Pour mesurer l'ornièrre ainsi creusée, retour sur un temps révolu: quand la gauche défrichait en matière d'éducation.

Outre sa gestion de la pandémie que nous savons, le ministre Blanquer a ceci de désespérant qu'il endosse une politique de régression nationale frileuse, défensive, vaine et vétilleuse dans le champ éducatif. Le peuple de France n'y est pas habitué. Des lois Guizot (1833) aux septennats de François Mitterrand (1981-1995) en passant par la case Ferry (1881-1882), l'heure fut longtemps au messianisme pédagogique, aux offensives démocratiques généreuses, aux consolidations civiques ambitieuses.

Certes, il y eut, quatre ans durant, le grand coup d'arrêt imposé par le régime de Vichy. Mais dès la Libération, c'était reparti de plus belle avec le plan **Langevin-Wallon**. Celui-ci entendait briser les déterminismes sociaux en misant sur la valeur de chacun, dont l'orientation et le développement ne seraient plus dictés par les besoins préétablis de la société marchande.

Certes, il y eut, deux ans durant, le petit coup d'arrêt de la première cohabitation de 1986, avec un ministre de l'éducation lourd et prosaïque, René Monory, dont la tâche consistait à mettre sous l'éteignoir les espoirs de 1981. Néanmoins, dès la réélection de François Mitterrand en 1988, le ministre d'État chargé

de l'éducation nationale, Lionel Jospin, relançait des savants à l'assaut: ce qui devait notamment donner, en 1989, le rapport Bourdieu-Gros, «*Principes pour une réflexion sur les contenus de l'enseignement*».

Avec Jean-Michel Blanquer, depuis cinq ans maintenant, la météo politique et idéologique ressentie s'avère désastreuse, tandis qu'aucune embellie ni jours heureux ne semblent poindre. La panne est patente, l'idéal fourbu, l'émancipation dans un angle mort. Ne s'agite, pour masquer la vacuité d'un ministère hérissé d'œillères, qu'une chasse au pseudo-enemi intérieur et autre prétendue cinquième colonne: feu sur le wokisme, le déconstructivisme, l'intersectionnalité, la *cancel culture*, ou l'islamo-gauchisme!

Une telle nécrose humiliante, de la part d'un ministère rabougri rapetissant tout ce qu'il touche, nourrit l'exaspération. Pris dans les rets du macronisme réduit au blanquérisme, les personnels enseignants comme les citoyens ne voient plus rien venir d'audacieux, notamment à gauche hélas.

### Le rôle du Sgen

Or il fut un temps où la gauche pensait et agissait. Non pas une gauche éclatée en chapelles se focalisant, comme aujourd'hui, sur des querelles de clochers touchant à la laïcité donc au piège identitaire sous couvert d'une défense de l'universalisme. Plutôt une gauche partagée entre le volontarisme jacobin –essentiellement communiste– et une veine anti-autoritaire et décentralisatrice –rocardienne pour l'écrire vite. Le tout unifié par un François Mitterrand raflant la mise sous couvert de synthèse.

L'éducation était au cœur du projet de société d'une telle gauche, plurielle mais pas façon puzzle. Une gauche allant de l'avant, où les débats allaient bon train. En particulier en son cœur de cible par excellence: le Sgen (syndicat de l'éducation nationale). C'était à l'époque un regroupement foisonnant, aux allures de méli-mélo, des idéaux du catholicisme social, de la tradition autogestionnaire, de la démarche participative des citoyens. Bref, les sociaux-réformistes de «la deuxième gauche».

Il y avait alors une surenchère émancipatrice, arbitrée par les rapports de force. «*Le programme commun de gouvernement de gauche* » (adopté en 1972, révisé en 1978) semblait porter la marque des communistes dans sa formulation: «*Former le travailleur, le citoyen et l'homme*», telles étaient présentées les missions de l'éducation –alors qu'une âme social-réformiste eût préféré l'ordre inverse, former l'homme, le citoyen et le travailleur...

Toutefois, la conquête du pouvoir pour changer la vie donnait des ailes. L'offensive émancipatrice et fédératrice était contenue dans le livre programmatique publié en 1978 par Louis Mexandeu et Roger Quilliot, *Libérer l'école: plan socialiste pour l'Éducation nationale*.

De quoi s'agissait-il? De promouvoir une «*école inégalitaire*» afin de créer les conditions d'une véritable égalité, tout en procédant à la rénovation pédagogique d'un État éducateur à bout de souffle. S'imposait une laïcité hardie: arracher aux croyances aliénantes l'enfant devenant animal politique engagé dans la vie de la cité.

Là où l'autoritaire Jean-Michel Blanquer se met aujourd'hui en tête de faire rentrer son monde dans le rang au nom d'une République crépusculaire –rien à voir avec Jules Ferry qui entendait intégrer de futurs citoyens aux promesses de l'aube républicaine–, un bouleversement libertaire s'annonçait sans tortiller, voilà 40ans, au nom de l'épanouissement individuel et collectif.

Ce qui, en 2022, passe pour gros mots chez tant de politiciens pusillanimes, était alors crié sur tous les toits, sans aucun complexe. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale du gouvernement de Pierre Mauroy, déclarait ainsi, au *Monde de l'éducation* de septembre 1981: «*Notre objectif, c'est la démocratisation [...]. L'idée qui doit nous animer, c'est de faire en sorte que l'école serve à corriger les inégalités.*»

Nous étions, en ces temps révolus où *Le Nouvel Observateur* imprimait la cadence, aux antipodes de notre époque où le fond de l'air est brun, où *Valeurs actuelles* et CNews donnent le *la*, où le

macronisme fait le lit de l'extrême droite sous couvert de l'endiguer. Par rapport à la petitesse réactionnaire de Jean-Michel Blanquer, fondée sur la peur de l'autre et des lendemains qui déchantent, Alain Savary jouait sur l'espoir né des luttes sociales et des engagements intellectuels.

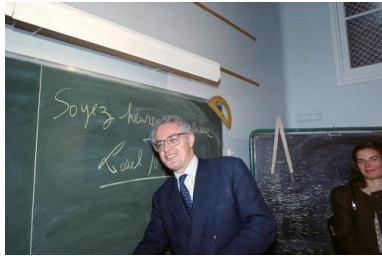
L'effervescence, rose sinon rouge, prit la forme de rapports remarquables –leurs auteurs croyaient à leur mandat contrairement à aujourd'hui où un tel travail prélude d'office à un enterrement de première classe. Il y eut ainsi le rapport de Louis Legrand (1982): «*Pour un collègue démocratique*». Celui d'Antoine Prost (1983): «*Les lycées et leurs études au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle*». Sans oublier celui de Laurent Schwartz (1981) sur «*L'enseignement et le développement scientifique*».

La mobilisation du monde universitaire déboucha également sur une commission ministérielle de réflexion sur l'enseignement du français, présidée par le linguiste Jean-Claude Chevalier (1925-2018), dont les travaux, passionnants et par trop passés inaperçus, mériteraient un livre entier.

### **L'implication du Collège de France autour de Pierre Bourdieu**

Il y eut l'implication du Collège de France, autour de Pierre Bourdieu notamment, qui allait aboutir en 1985 à des «*Propositions pour l'enseignement de l'avenir*». Celles-ci restèrent lettre morte pour cause de guerre scolaire avec des établissements catholiques vent debout, ainsi que du retour de la droite au pouvoir à la suite des élections législatives de 1986. Après cette première cohabitation, François Gros et Pierre Bourdieu allaient présider une commission sur les contenus de l'enseignement – on y trouvait Jacques

Derrida, Jacques Bouveresse, Jean-Claude Chevalier, Philippe Joutard, ou encore Edmond Malinvaud—, qui rendrait donc un rapport en 1989.



Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale dans une école primaire à Paris, le 6 septembre 1988. © Photo Pierre Guillaud/AFP

La gauche a cogité sans relâche, en ces années-là. Un tel remue-méninges s'est accompagné de réelles avancées, en particulier la politique des ZEP (zones d'éducation prioritaire), nées des initiatives d'instituteurs ayant accueilli des familles immigrées, dans les cités de transit du port de Gennevilliers, durant la seconde moitié des années 1960. Des avantages particuliers – on ne parlait pas encore de discrimination positive – avaient alors été consentis, à commencer par des effectifs réduits. Tout cela avait été rendu possible au nom du «handicap social» – selon la phraséologie en vigueur au temps de Charles de Gaulle, ce qui dérogeait aux principes et au fonctionnement d'une Éducation nationale habituée à ne voir qu'une seule tête.

Au long des années 1970, le Sgen n'allait cesser de réfléchir à de telles avancées sociales et pédagogiques, sans pour autant s'aveugler sur les risques de ségrégation résultant de la création de classes spécialisées. Une nuée d'enseignants allait phosphorer, militer, défricher, à l'instar du professeur de mathématiques puis de statistiques Jean-Louis Piednoir, l'un de ces hussards d'une gauche en ébullition.

Le PS devait s'emparer d'un tel mouvement de rénovation: «Une école formellement égalitaire profite aux favorisés. Il s'agit au contraire de donner plus à ceux qui, actuellement, sont exclus de l'école en apportant en priorité des moyens supplémentaires aux zones et catégories défavorisées», souligne, en 1978, *Libérer l'école* de Mexandeu et Quilliot. Ce texte, en vertu de la décentralisation, promettait de

surcroît des avancées à même de faire hurler la droite française aux soviets: «*Localement, c'est dans le cadre du district scolaire, regroupant l'ensemble des établissements de l'école de base dans un territoire donné, et où sera créé un conseil tripartite, que seront prises d'importantes décisions.*»

Dès juillet 1981, profitant de la création de 50000 emplois dans le collectif budgétaire décidés par Pierre Mauroy, Alain Savary lance –après consultation des organisations syndicales et des associations de parents d'élèves– la circulaire fondatrice des zones prioritaires.

Ce texte affirme haut et fort: «*La création par le gouvernement de 11625 nouveaux emplois dans l'Éducation nationale, création qui représente de la part des pouvoirs publics un effort considérable dans une conjoncture difficile, n'a de sens que si elle s'inscrit dans une lutte contre les inégalités sociales. Son but prioritaire est de contribuer à corriger cette inégalité par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et milieux sociaux où le taux d'échec est le plus élevé. La politique du gouvernement consiste à subordonner l'augmentation des moyens à leur rendement escompté en termes de démocratisation de la formation scolaire.*»

### **Universalisme étroit, raideur identitaire**

Outre l'opposition d'une droite soucieuse de maintenir la mainmise bourgeoise sur l'enseignement, Alain Savary doit faire face à la mauvaise volonté d'une gauche peu encline aux aménagements en fonction des particularismes. Et ce, au nom d'un universalisme étroit hostile à toute rupture d'avec le principe d'égalité républicaine, fondé sur un mantra illusoire: l'égalité des chances..

Le Conseil d'État, dans un rapport public de 1996 sur le principe d'égalité, devait insister sur l'aporie politique: «*C'est toute la force et le paradoxe du principe d'égalité tel qu'il est appliqué en France, de défendre les expressions minoritaires en refusant la création d'un droit des minorités. Ce droit est en quelque sorte sublimé dans le principe d'égalité.*» Cependant, le Conseil d'État soulignerait au passage que le droit français accueille déjà des formes de

discrimination positive, ainsi que l'illustre, dans le champ fiscal, la progressivité de l'impôt, «*distinctions justifiées par un motif d'intérêt général qui est la réduction des inégalités*».

Toutefois, la discrimination positive à la française prend soin de s'inscrire dans une politique sociale, faisant fi, à l'opposé de la situation américaine, des lois du marché comme des particularismes propres aux groupes ethniques ou religieux. Or ceux-ci finiraient par sortir de l'invisibilité...

Nous sommes au cœur de ce qui divise aujourd'hui, quarante ans après sa prise du pouvoir, une famille politique éclatée. Des pans entiers de la gauche française, par le souverainisme puis la défense bornée d'une laïcité mesquine, ont en effet dérivé vers la raideur identitaire, la hantise du séparatisme, l'hostilité aux minorités agissantes.

Voilà quatre décennies, on trouvait trace d'une telle rupture à venir, par-delà le tropisme corporatiste, dans les propos du secrétaire général adjoint du SNES (syndicat national des enseignants de second degré), Jean Petite: «*Il ne faut pas cultiver en France même, à l'intention des immigrés, un "tiers-mondisme" interne [...].*» («*Quelle politique pour la gauche? Le point de vue des syndicats*», *Le Monde de l'éducation*, septembre 1981).

La politique d'éducation prioritaire, aussi décevante et limitée soit-elle dans ses résultats, s'avère l'ultime moment politique messianique ayant différencié la gauche de la droite à la fin du XX<sup>e</sup> siècle: mise en place sous le ministère d'Alain Savary (mai 1981-juillet 1984), elle a connu pas moins de **quatre circulaires et une note de service**.

À titre de comparaison, il n'y eut aucun texte officiel sur l'éducation prioritaire durant le ministère de René Monory sous la première cohabitation. Ultérieurement, il devait donc y avoir relance sous le ministère de Lionel Jospin (1988-1991), puis une ultime secousse due à Ségolène Royal, ministre déléguée auprès de Claude Allègre (1997-2000).

Ensuite, c'est le trou noir, qui fait écrire à François Dubet et Marie Duru-Bellat, à la fin de leur livre *L'École peut-elle sauver la démocratie?* (Seuil, 2020), cette phrase qui contient toute la désespérance politique actuelle: «*Une école plus juste et plus sensible à ses propres effets pourrait ne pas contribuer, souvent sans le savoir, aux malheurs et aux crises qu'elle croit combattre.*»

Jointe par Mediapart, la sociologue Marie Duru-Bellat douche tout espoir d'un renouveau de l'État éducateur en France: «*Le ministre de l'éducation n'a plus le pouvoir de sociabiliser les élèves ni même de concevoir et mener une politique comparable à celle du début des années 1980. Pas seulement du fait de la disparition d'une mouvance idéologique qui avait fait inventer les ZEP à la gauche française, mais parce que depuis le traité de Lisbonne, entré en vigueur fin 2009, l'influence européenne est prépondérante. Le ministre applique les directives de Bruxelles, tout en cherchant à obtenir des bons scores dans les classements internationaux. Jean-Michel Blanquer – il en serait sans doute de même avec tout autre – semble polarisé par l'analyse comparative (benchmarking), bien loin de la question essentielle: quels adolescents voulons-nous former?*»



© Copie d'écran du site sciencespo.fr

Marie Duru-Bellat poursuit: «*L'école est de moins en moins en capacité de formater les élèves –la culture scolaire s'avère très relative par rapport au temps passé sur les réseaux sociaux–, et l'individualisation, propre à la mouvance libérale, a gagné les esprits: Ségolène Royal parlait déjà de "collège pour chacun". L'utopie consisterait aujourd'hui à refuser les classements après lesquels chacun court – les élèves, les familles, le marché du travail, les États. Si les diplômes ne servaient soudain plus à rien, le climat changerait dans les classes! C'en serait fini de ces rentes à vie fondées sur la valeur instrumentale*

*d'élèves ayant suivi une formation utilitariste. Mais personne n'ira critiquer l'existence des diplômes, en particulier dans le monde enseignant, puisque chacun en est issu et en vit... Tout à leur obsession du classement, les parents ne cherchent que la paix des chaumières pour leurs enfants, maintenus le plus possible dans "le bien être", c'est-à-dire un entre-soi favorable à la reproduction des élites diplômées au sein d'un système qui s'est complexifié – nous*

*voilà donc aux antipodes de la démocratisation. Seule une véritable pratique des CV anonymes pourrait commencer à mettre fin au diktat des diplômes.»*

Et Marie Duru-Bellat de conclure:«*Vous ne trouverez pas en France de sociologue optimiste prêt à se faire le chanfre de réformes technocratiques à même de refonder l'enseignement. Si vous cherchez un peu d'espoir, allez peut-être interroger des chercheurs belges ou suisses en neurosciences...»*

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.